

## Spécialisation : enquête auprès des médecins-dentistes spécialistes

**Les médecins-dentistes spécialistes sont satisfaits de la formation postgrade qu'ils ont suivie en Suisse.** Leur satisfaction relative à la charge de travail dans leur domaine de spécialisation varie d'une discipline à l'autre. Ils s'engagent également dans des domaines autres que l'exercice de leur spécialité.

Texte et graphiques : Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire (BZW)

Fin 2018, dans le cadre d'un état des lieux des formations postgrades conduisant à l'obtention d'un diplôme de spécialiste, le Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire (BZW) a pour la première fois effectué une enquête auprès des médecins-dentistes spécialistes exerçant en Suisse. L'enquête a été conduite de manière anonyme au moyen d'un questionnaire en ligne. Au total, 814 médecins-dentistes spécialistes ont été invités à y participer. Ils ont été 233 (ci-après : participants) à le remplir intégralement (taux de réponse 28,6 %). Le taux de participation a varié d'une discipline à l'autre (voir tableau). Sur tous les participants, il y a eu 170 hommes (74 %) et 59 femmes (26 %) âgés de 31 à 81 ans (âge moyen : 48 ans) ; le sexe de quatre participants n'est pas connu.

Le dépouillement de l'enquête a montré que 42 % des participants ont commencé leur spécialisation entre deux et quatre ans après l'obtention de leur diplôme de médecin-dentiste. Seuls 8 % des participants ont entamé leur formation postgrade directement après et 6 % moins d'un an après l'obtention de leur diplôme de médecin-dentiste. En outre, 21 % ont indiqué avoir attendu entre un et deux ans et 23 % plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme de médecin-dentiste. La durée séparant l'obtention du diplôme de méde-

cin-dentiste du début de la formation postgrade ne varie que très peu d'une discipline à l'autre.

En plus de leur titre de spécialiste, quelques participants ont indiqué avoir également obtenu un autre titre de formation postgrade. Ainsi, un participant est aussi titulaire du certificat SSO de formation postgrade en médecine dentaire préventive et restauratrice, 25 participants en implantologie et 13 en médecine dentaire générale. Par ailleurs, 20 médecins-dentistes spécialistes ont indiqué être également titulaires d'un MAS.

### Le statut professionnel varie d'une discipline à l'autre

Le statut professionnel des médecins-dentistes spécialistes varie passablement d'une discipline à l'autre. Les orthodontistes travaillent majoritairement dans un cabinet individuel. En revanche, les spécialistes en médecine dentaire reconstructive exercent plutôt en cabinet de groupe. L'illustration 1 présente la distribution détaillée du statut professionnel pour chaque spécialisation.

La plus grande partie des participants a indiqué s'impliquer également dans d'autres domaines de la profession, par exemple au service de la SSO ou d'une section de la SSO, d'une société de discipline ou en tant qu'évaluateur d'articles scientifiques.

L'illustration 2 donne la vue d'ensemble de ces engagements accessoires.

Pour ce qui concerne le taux d'occupation, les participants sont 64 % à avoir annoncé une charge de travail allant de 81 à 100 % et 20 % une charge de travail de 61 à 80 %. Seuls 4 % d'entre eux ont répondu ne pas travailler au moment de l'enquête. En regardant la part de leur taux d'occupation relevant de leur domaine de spécialisation, on constate que 87 % des orthodontistes exercent entre 81 et 100 % dans leur discipline. Cette part est nettement plus basse pour les trois autres spécialisations (ill. 3).

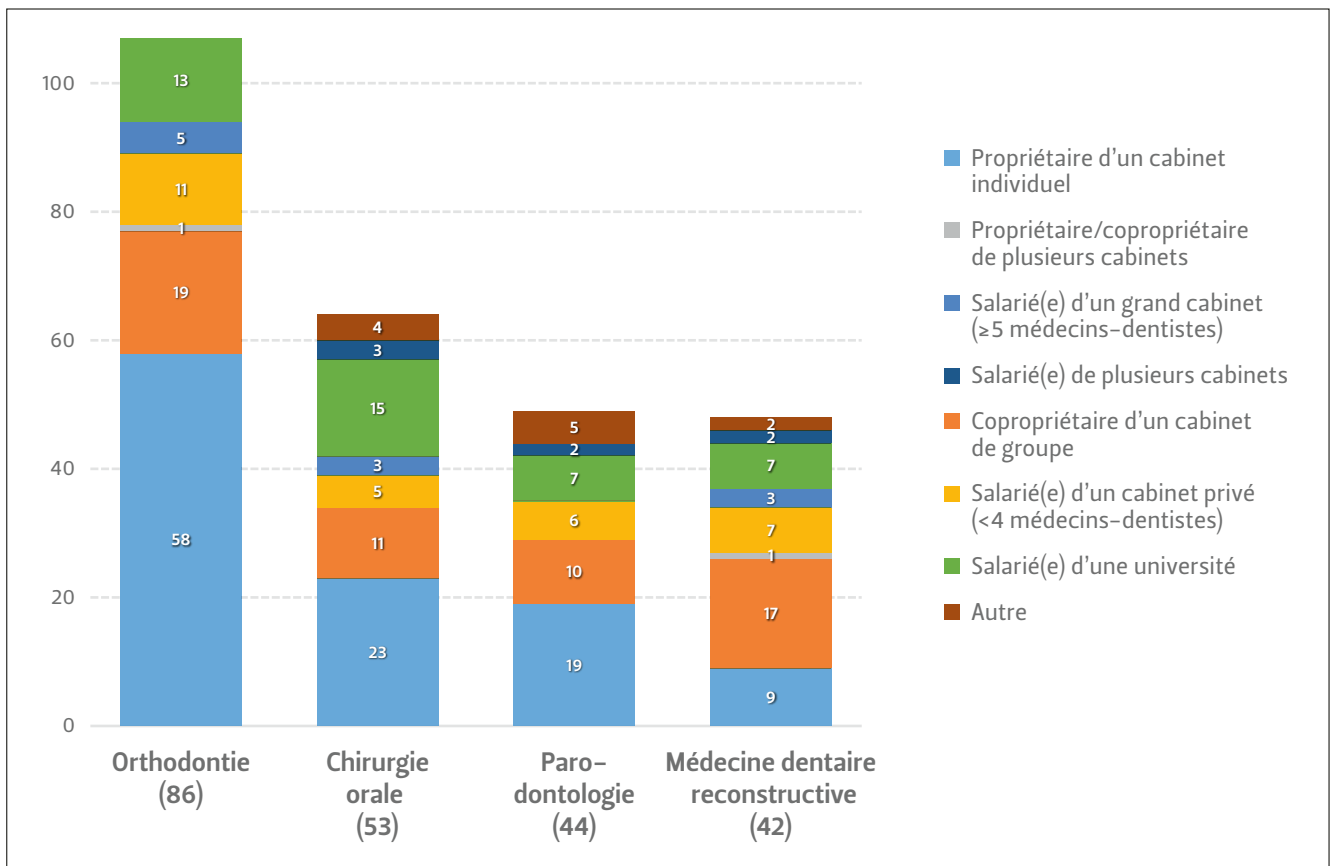
### Charge de travail dans le domaine de spécialisation

Les orthodontistes sont 91 % à être satisfaits de la charge de travail dans leur domaine de spécialisation. En revanche, cette part tombe à 84 % en chirurgie orale, à 65 % en parodontologie et à 64 % en médecine dentaire reconstructive. Ce sont surtout les médecins-dentistes spécialisés dans ces deux dernières disciplines qui souhaiteraient élargir la part de leur patientèle nécessitant des prestations dans leur discipline, soit respectivement 35 et 36 %. Cette part chute à 14 % chez les spécialistes en chirurgie orale. Il ressort en outre de l'enquête que ce sont les orthodontistes qui se voient le plus fréquemment adresser des patients par des con-

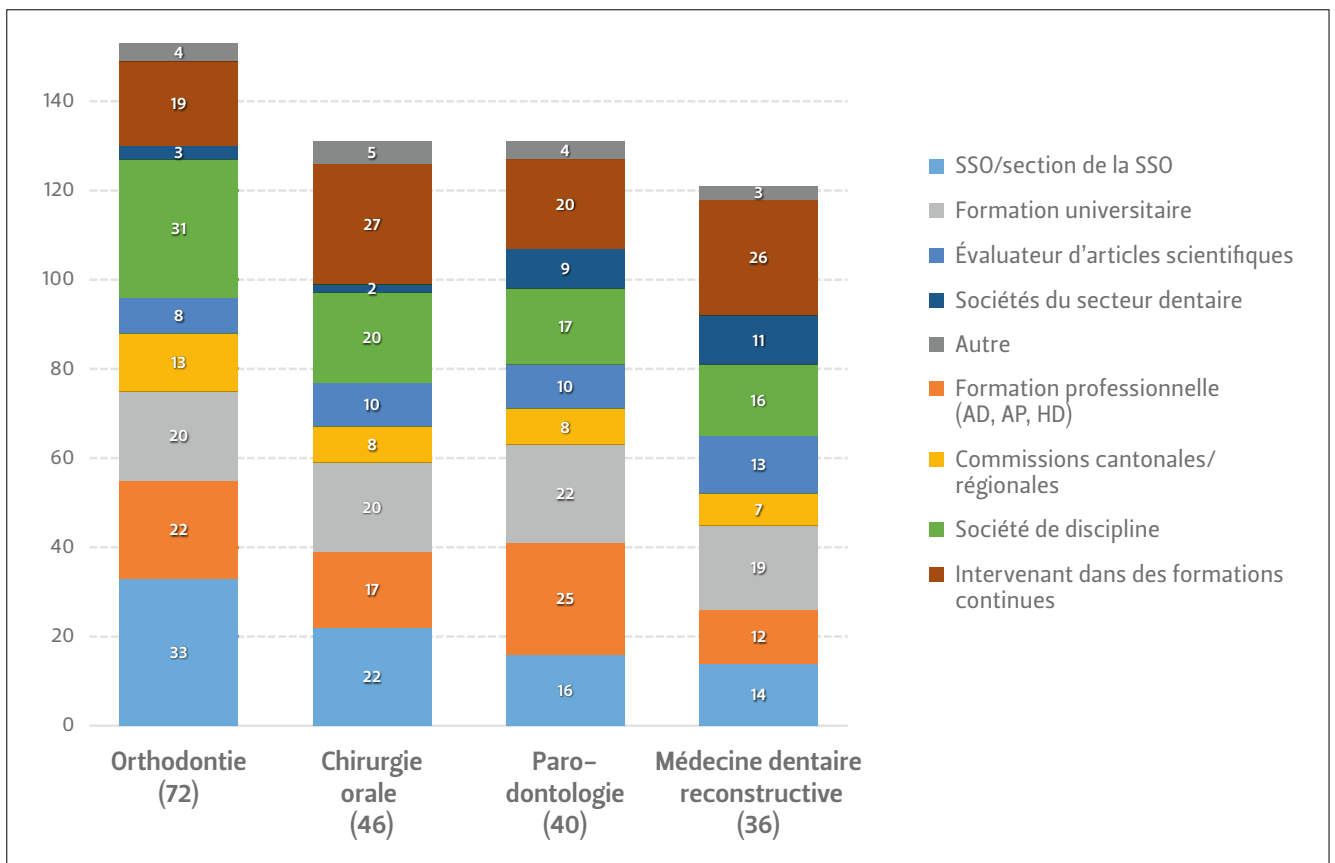
Tab. 1 Répartition entre les spécialisations

Spécialisation	Personnes invitées à participer	Participants	Taux de réponse
Médecine dentaire reconstructive	113	42*	37,1 %
Parodontologie	129	43*	33,3 %
Chirurgie orale	214	54*	25,2 %
Orthodontie	358	86*	24 %

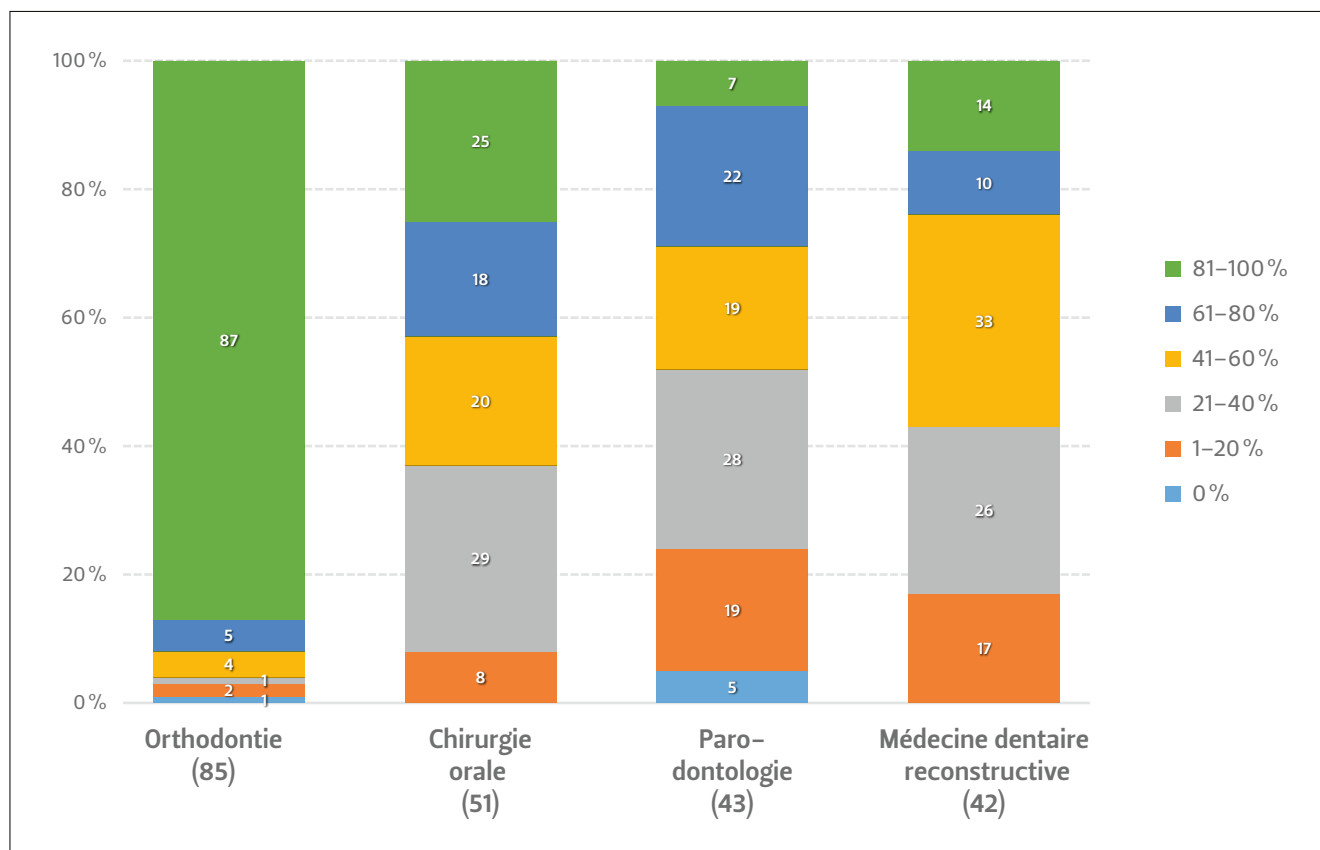
\* 8 participants n'ont pas indiqué leur spécialisation



Ill. 1: Statut professionnel des médecins-dentistes spécialistes (réponses totales entre parenthèses/plusieurs réponses possibles)



Ill. 2: Engagement des médecins-dentistes spécialistes dans des domaines de la profession autres que l'exercice de leur spécialité (réponses totales entre parenthèses/plusieurs réponses possibles)



Ill. 3 : Part de la charge de travail relevant du domaine de spécialisation (réponses totales entre parenthèses)

frères. Les spécialistes en chirurgie orale se voient aussi régulièrement adresser des patients. Et si les spécialistes en parodontologie sont 63 % à traiter beaucoup ou au moins régulièrement des patients qui leur sont adressés par des confrères, cette part recule à 40 % chez les spécialistes en médecine dentaire reconstructive. Les titres de spécialisation semblent toutefois bien connus des patients puisque ceux-ci se rendent très souvent ou de temps à autre de leur propre initiative chez un spécialiste (orthodontie : 92 %, parodontologie : 79 %, chirurgie orale : 75 %, médecine dentaire reconstructive : 61 %).

#### Les spécialistes recommanderaient leur formation postgrade

Les médecins-dentistes spécialistes sont satisfaits de leur formation postgrade. Les participants à l'enquête ont été 92 % à estimer que sa durée est adaptée. La critique la plus fréquemment émise par les participants est que les évaluations de leur niveau de formation avec le responsable de la formation postgrade ont été trop rares. Pour le reste, ils recommanderaient leur formation postgrade à d'autres médecins-dentistes. L'enquête a aussi montré que les médecins-dentistes spécialistes se sentent sûrs de leurs capacités diagnostiques et

capables d'effectuer de manière autonome tous les actes dans leur discipline. Par ailleurs, la plupart d'entre eux sont d'avis que, en Suisse, l'offre de formations continues est suffisante dans leur spécialité. À cet égard, l'enquête a révélé que les orthodontistes (23 %) et les spécialistes en chirurgie orale (52 %) assistent moins régulièrement à des congrès de médecine dentaire générale que les spécialistes en parodontologie (79 %) et en médecine dentaire reconstructive (67 %).

#### Conclusion

Eu égard au taux de réponse, cette enquête permet uniquement de dégager des tendances en ce qui concerne les spécialisations en médecine dentaire. Elle permet néanmoins de tirer les constats ci-dessous.

- La qualité de la formation postgrade conduisant à l'obtention des titres fédéraux de spécialiste est très élevée. Une fois le cursus postgrade achevé, les médecins-dentistes spécialistes disposent de compétences élevées dans leur discipline.
- L'accompagnement de la formation postgrade devrait être renforcé afin que les futurs diplômés puissent identifier les domaines dans lesquels ils doivent approfondir leurs connaissances. À cet

égard, les accréditations ont conduit à l'introduction d'un logbook (sorte de journal personnel reflétant l'avancement de la formation de chaque candidat) pour tous les cursus de formation postgrade.

- Les médecins-dentistes spécialistes s'engagent dans de nombreux domaines de la profession autres que l'exercice de leur spécialité.
- Au besoin, chaque médecin-dentiste a la possibilité de diriger ses patients vers des spécialistes.
- Les patients sont conscients de la plus-value des formations postgrades en médecine dentaire et nombreux sont ceux qui consultent les médecins-dentistes spécialistes de leur propre initiative.
- Les spécialistes en parodontologie et en médecine dentaire reconstructive doivent en règle générale être également disposés à fournir des prestations relevant de la médecine dentaire générale.
- Les médecins-dentistes spécialistes sont d'avis que, en Suisse, l'offre de formations continues est suffisante dans leur spécialité. Le choix des sujets de ces formations continues varie selon le titre de spécialisation du médecin-dentiste.